

N°16-09-73

L'an deux mil seize, le lundi 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 19 septembre 2016.

Présents :

Mesdames SERRURIER B. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; CAZIN B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Messieurs ALLOUCHERY J.M. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; MONFAIT D. ; DENUNCQ R. ; BEE D.

Absents :

Madame POURCHEL I.

Messieurs MAGERE M. ; FOURRIER B.

Madame Béatrice BEAUBOIS est élue secrétaire.

OBJET : CULTURE – 2^{ème} EDITION DU FESTIVAL D'ART SINGULIER

Rapporteur : Joëlle DELRUE

La Communauté de communes du Pays de Lumbres, en partenariat avec l'association ART_GROUPE, propose un festival d'art singulier début octobre 2016 et prévoit de le renouveler en 2017.

Il s'agit d'accueillir sur notre territoire pendant 9 jours une quinzaine d'artistes représentant ce courant artistique.

Dans le cadre de ce courant artistique dit « éco-citoyen », les artistes s'engagent à :

- Venir à leurs frais, par leurs propres moyens
- Ne pas être rémunérés
- Fournir des œuvres pour une ou plusieurs exposition(s), œuvres placées sous leur responsabilité
- Aller à la rencontre des acteurs du territoire et des écoles, conformément à un planning proposé par les organisateurs : échanges, ateliers, démonstrations, création in situ

▪ Faire don à la collectivité d'accueil des œuvres créées sur place pour l'événement et/ou dans le cadre des ateliers / démos

Au programme du festival :

Une grande exposition, dans un lieu central (Lumbres) et une ou deux expositions de plus petite taille (1 œuvre par artiste), du samedi au samedi suivant inclus.

Conférences, débats, médiation et ateliers jalonnent ces expos. Ouvertes à tous, un planning permettra d'accueillir de nombreux groupes de scolaires, de la maternelle au lycée.

1 concert de clôture en lien avec la saison culturelle.

Rencontres / ateliers / démonstrations seront organisées et planifiées sur l'ensemble du territoire pendant toute cette période, en partenariat avec les acteurs de la Communauté de communes du Pays de Lumbres. L'idée principale est que les artistes puissent créer des œuvres in situ, sous les yeux des habitants, et pourquoi pas avec eux.

Dans le processus de création des artistes, **la priorité sera donnée aux matériaux de récupération** : organisation de collecte de matériaux ou objets spécifiques... Plus généralement, une **démarche éco-citoyenne** sera adoptée au long du festival.

Il est également proposé en 2017 la création d'un espace mobile pouvant accueillir de petites œuvres d'art achetées auprès d'artistes régionaux ou d'autres intervenants. Ce musée itinérant pourra être accueilli par les établissements scolaires et structures partenaires de notre territoire, et sera accompagné d'actions de médiation, en lien étroit avec les collections du réseau PLUME.

Un dossier de demande de subvention sera déposé fin septembre auprès du Département, pour un budget prévisionnel global de 18 000 € couvrant notamment les dépenses suivantes :

- Hébergement des artistes
- Restauration
- Communication
- Matériel
- Assurances
- Interventions extérieures

Le Bureau et la Commission Culture ont émis un avis favorable respectivement les 8 et 22 septembre dernier.

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Valider le projet pour une mise en œuvre en octobre 2017,
- Valider l'engagement des dépenses pour un budget estimatif global 18 000 €,
- Autoriser toute démarche permettant de bénéficier de subventions complémentaires (Eco emballage...),
- Autoriser le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix POUR et 1 voix CONTRE,

- **VALIDE** le projet pour une mise en œuvre en octobre 2017,
- **VALIDE** l'engagement des dépenses pour un budget estimatif global de 18 000 €,
- **AUTORISE** toute démarche permettant de bénéficier de subventions complémentaires (Eco emballage...),
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du projet.

Pour extrait conforme.

Le Président,

